

## NOUS CONTACTER

- Ligne médecin : Tél 01 55 59 20 15 – Fax 01 55 59 20 01  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
- Adresse mail : [infomedecin@stallergenesgreer.com](mailto:infomedecin@stallergenesgreer.com)
- STALIA : Tél 01 55 59 23 00 – Mail : [stalia@stallergenesgreer.com](mailto:stalia@stallergenesgreer.com)
- Hotline OrdoAPSI : **0 800 800 732** Service & appel gratuits

«MEDECIN» «NOM»  
«ADR1»  
«ADR2»  
«CP» «Ville»

## INFORMATION IMPORTANTE

### À l'attention des médecins prescripteurs de venins d'hyménoptères

Antony, le 16 décembre 2019

**OBJET:** Mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire des spécialités importées venins d'hyménoptères dosées à 120µg/flacon en complément des spécialités dosées à 550µg/flacon.

Madame, Monsieur,

Vous avez été informé en 2018 de la rupture d'approvisionnement des spécialités Alyostal venins d'hyménoptères.

Pour faire face à cette situation, des présentations dosées à 550µg/flacon réservées exclusivement à un usage hospitalier et non rétrocédables ont été importées pour être mises à disposition des hôpitaux.

Stallergenes prévoit de mettre également à disposition des pharmacies à usage intérieur (PUI), à titre exceptionnel et transitoire, les coffrets suivants :

1/ **Venin d'abeille *Apis mellifera* 120 microgrammes** : 1 flacon de **lyophilisat de venin d'abeille *Apis mellifera*** dosé à **120µg/flacon** (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de **diluant HSA** 1,8mL (utilisé pour la reconstitution) étiqueté « Sterile Diluent for Allergenic Extracts – Normal saline with HSA » (Greer Laboratories, USA).

2/ **Venin de guêpe *Vespula spp* 120 microgrammes** : 1 flacon de **lyophilisat de venin de guêpe *Vespula spp*** dosé à **120µg/flacon** (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de **diluant HSA** 1,8mL (utilisé pour la reconstitution) étiqueté « Sterile Diluent for Allergenic Extracts – Normal saline with HSA » (Greer Laboratories, USA).

3/ **Venin de guêpe *Polistes spp* 120 microgrammes** : 1 flacon de **lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp*** dosé à **120µg/flacon** (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de **diluant HSA** 1,8mL (utilisé pour la reconstitution) étiqueté « Sterile Diluent for Allergenic Extracts – Normal saline with HSA » (Greer Laboratories, USA).

La mise à disposition des venins de guêpes *Vespula spp* 120 microgrammes et celle des venins d'abeille *Apis mellifera* 120 microgrammes est prévue en décembre 2019.

Nous reviendrons vers vous pour vous préciser la date de mise à disposition des venins de guêpe *Polistes spp* 120 microgrammes.

**Ces présentations dosées à 120 microgrammes seront rétrocédables par les PUI possédant une autorisation à rétrocéder** (en annexe de ce courrier et sur le site internet de Stallergenes via le lien [www.stallergenesgreer.fr/venins-dhymenopteres](http://www.stallergenesgreer.fr/venins-dhymenopteres)).

D'un point de vue pratique, à la suite de votre prescription, le patient devra contacter la PUI de son choix afin de passer sa commande avant de se déplacer pour la récupérer. Nous vous rappelons que la PUI ne pourra délivrer qu'un traitement pour un mois.

Chaque unité de venin d'hyménoptères sera accompagnée d'une notice et d'une information produit en français (que vous trouverez en pièce jointe).

Nous vous précisons que Stallergenes prend en charge l'exploitation du médicament importé, en ce qui concerne notamment l'information médicale, la pharmacovigilance et les réclamations éventuelles.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre service clients (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) au 01 55 59 20 15 ou par mail à [infomedecin@stallergenesgreer.com](mailto:infomedecin@stallergenesgreer.com). En dehors des horaires d'ouverture du service clients, un service d'astreinte est mis en place pour répondre à vos questions au 01 55 59 78 74.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Nous vous incitons également à signaler toute erreur médicamenteuse n'ayant pas entraîné d'effet indésirable ou tout risque d'erreur, auprès du Guichet Erreurs Médicamenteuses de l'ANSM ([erreur.medicamenteuse@ansm.sante.fr](mailto:erreur.medicamenteuse@ansm.sante.fr)). Pour plus d'information sur les médicaments, consultez [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Vincent GRIFFOUL  
Pharmacien Responsable